

Tipaza, le 07/08/2022

REF: AT/DO- TIP/SD-TECH / 242 /2022

A

Monsieur

Le Responsable de l'Entreprise

SKANDER Net

OBJET /: Mise en demeure

Suite à votre absence injustifiée pour le démarrage des travaux d'installation, raccordement et mise en service réseau FTTH partie passive ODN HAI DJLOULI AIN TAGOURAIT DD01 MSAN 10 AB42 CMP BOUISMAIL sous l'ODS n°89/2022 du 04/07/2022, de ce fait je vous informe que vous êtes mis en demeure.

A cet effet, je vous prie de vous rapprocher au niveau du CMP dans un délai n'excédant pas huit (08) jours à partir de cette présente note, afin de démarrer les travaux, sinon je me verrais dans l'obligation d'appliquer la réglementation en vigueur.



P 1007
Sous Directeur Technique
D.O.T - TIPASA
Signé:
IMOULOUDENE Abderrahmane

09 AOUT 2022